



Municipalité d'Yvonand
Av. du Temple 8
Tél. 024/557 73 00
Fax 024/557 73 01
greffe@yvonand.ch
www.yvonand.ch

AU CONSEIL COMMUNAL

1462 YVONAND

Préavis municipal No 2018/03

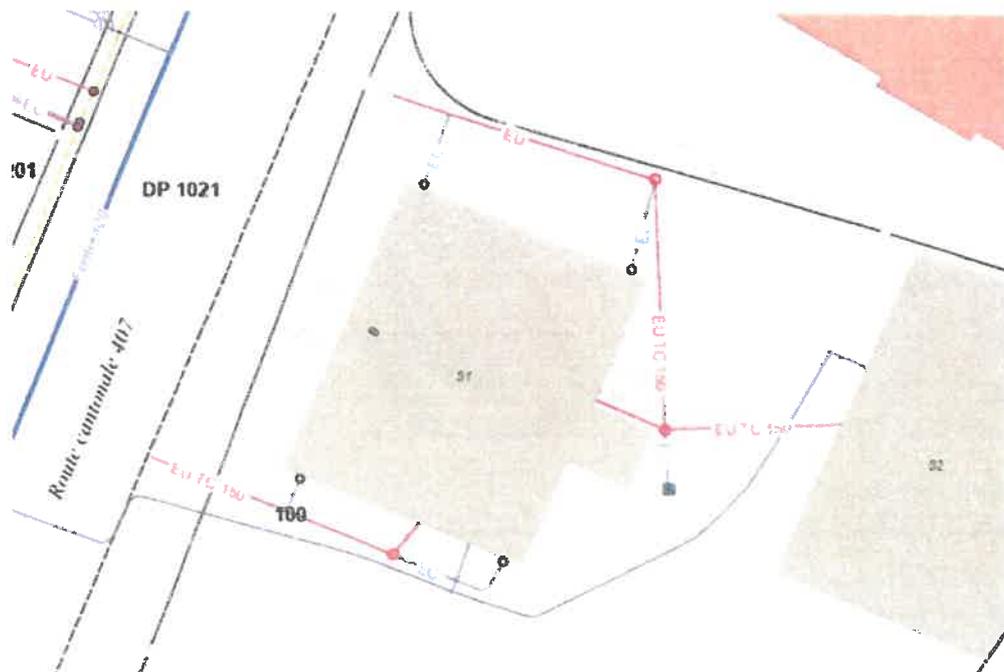
Concerne : Administration communale - demande de crédit pour les travaux d'aménagement extérieur

Monsieur le président,
Mesdames et Messieurs les conseillers,

1. Introduction

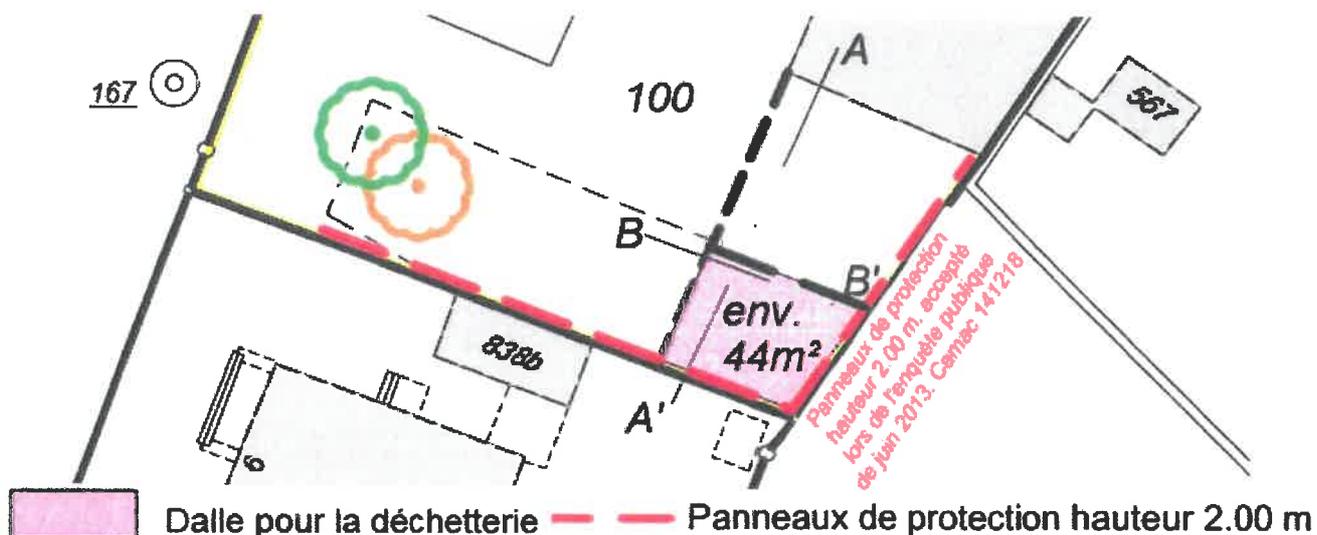
Le préavis 2017/14 pour la réfection de la place autour de l'administration communale a été refusé par le Conseil Communal. Ce refus provenait en grande partie du fait que le projet n'intégrait pas d'éléments paysagers. La municipalité s'est donc adjoint les services d'un paysagiste pour étudier les possibilités d'embellissement sans remettre en cause les travaux indispensables de mise en conformité.

Nous rappelons que le revêtement autour du bâtiment est très fortement endommagé. Par temps de pluie, l'eau ne s'évacue pas correctement. De plus, les eaux usées et les eaux claires ne sont pas séparées.



L'étude d'infiltration du bureau Impact-Concept de mai 2016 a démontré que la qualité du terrain permet d'aménager un système de rétention-infiltration des eaux claires en conformité avec le règlement communal.

A noter encore que l'intégration d'une benne avec compacteur pour le carton et de deux containers aériens pour le papier implique la réalisation d'une dalle pour la déchetterie.



Les aménagements extérieurs avaient déjà fait l'objet d'une première mise à l'enquête en 2013, qui n'a suscité aucune opposition (voir plan ci-après). L'entreprise Gallandat avait établi une offre en 2014 déjà. Cette offre portant sur l'aménagement des places de parc au Sud du projet a été révisée fin 2015.



Légendes

- | | | | |
|---|----------------------------------|---|---------------------------------------|
|  | Administration communale |  | Panneaux de protection hauteur 2.00 m |
|  | Places de parcs pour déchetterie |  | Places de stationnement |
|  | Bien-fonds 100 |  | Arbres à abattre |
|  | Sens de circulation |  | Arbres à planter |

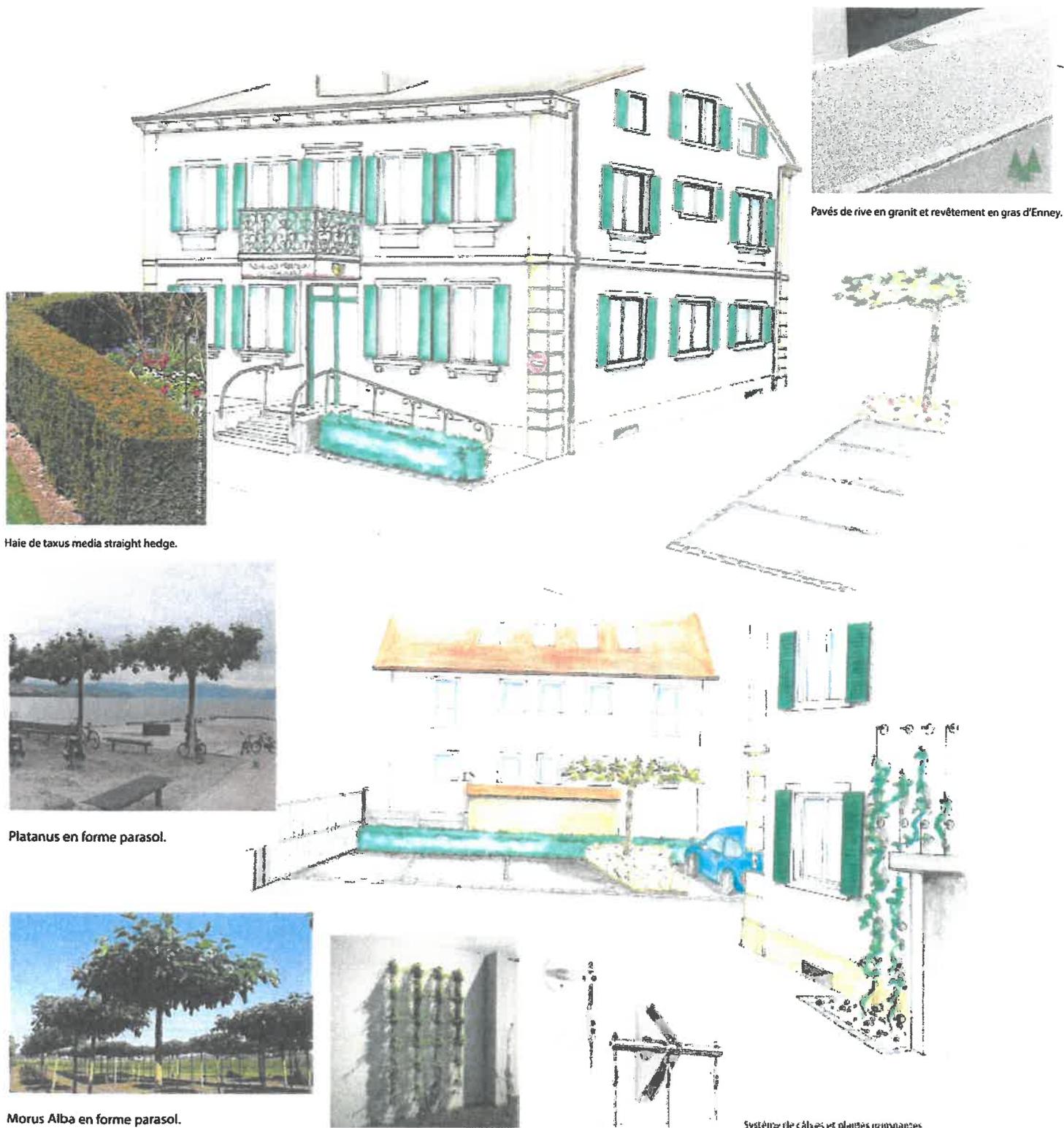
La municipalité envisage également de procéder à une réfection de l'adduction d'eau potable.

Suite aux propositions d'aménagements paysagers du bureau Regard sur l'Extérieur, la municipalité a décidé d'approcher les propriétaires des parcelles voisines pour tenter de passer par une dispense d'enquête. En cas de refus, la municipalité procédera à une mise à l'enquête complémentaire.

2. Aménagements paysagers

Les croquis indicatifs ci-après présentent les adaptations proposées par Regard sur l'Extérieur. Ceux-ci comprennent une haie basse devant la rampe d'accès et en limite de propriété, la plantation d'un arbre entouré de plantation basse pour empêcher le parcage sauvage, le marquage des places de parcs en gravillons gras d'Enney par des pavés granit et des plantes grimpante sur l'arrière du bâtiment.

Commune d'Yvonand, Bâtiment communal.
Aménagement extérieur.
Perspective d'ambiance du 12/02/2017



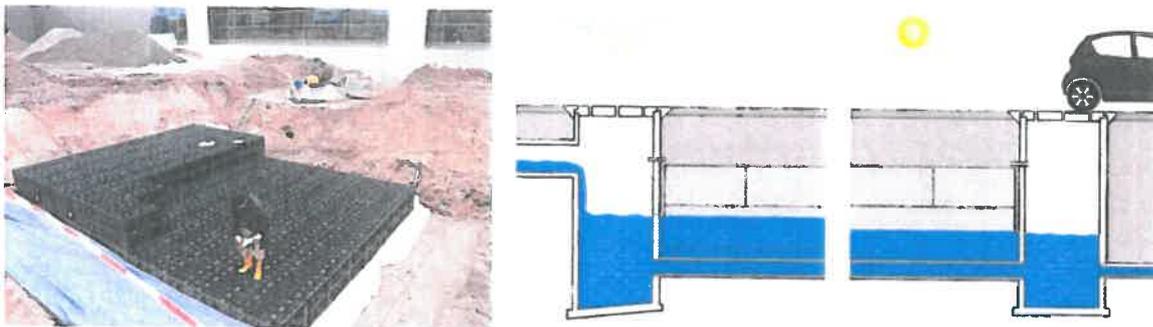
Dans sa séance du 19 février 2018, la municipalité a approuvé l'ensemble des aménagements paysagers proposés par Regard sur l'Extérieur. Le bureau technique d'Yvonand doit intégrer ces éléments sur le plan de projet, de manière à garantir la fonctionnalité du site, en particulier :

- le maintien et l'orientation des 7 places de parc aménagées, à utilisation règlementée (ayants-droits ou durée limitée), dont une réservée aux personnes handicapées
- le passage des camions pour le désapprovisionnement de la déchetterie

A noter encore que le totem d'information prévu à l'entrée principale de l'administration sera apposé sur le côté gauche de l'entrée de manière à garantir la plantation de la haie prévue devant la rampe.

3. Infiltration des eaux

Dans son évaluation, le bureau Impact-Concept conclut que la perméabilité du terrain est assez bonne (sables moyens à fins assez propres) comme en atteste les 2 essais réalisés le 25 mai 2016. Toutefois compte tenu de l'importance des surfaces prises en compte (environ 700 m²), elle demeure trop faible pour gérer l'ensemble des flux d'eau par le biais d'un ouvrage de dimension acceptable pour le site. Le bureau prévoit donc la réalisation d'un ouvrage d'infiltration de 15 m² assurant une rétention de 15 m³ à l'aide de structures alvéolaires (photo et schéma ci-après)



Pour assurer la bonne exécution de la réfection des canalisations, une étude d'avant-projet a été confiée au bureau RLJ. Les plans établis seront joints au dossier de mise à l'enquête complémentaire.

4. Description des travaux

4.1 Place en béton pour la déchetterie

Les travaux prévoient la creuse sur 40 cm d'épaisseur et l'évacuation des déblais terreux (25 m³). Après le réglage de fond à l'aide de grave 0/45 sur 25 cm d'épaisseur, l'entreprise réalisera une dalle béton de 17 cm d'épaisseur avec treillis d'armature. La dalle béton de 45 m² sera coffrée sur les bords et la terre sera remise en place autour de l'ouvrage.

A noter que la grille actuelle d'évacuation des eaux de la place est suffisante pour absorber les eaux de cette surface étanche supplémentaire.

4.2 Aménagement des places de parc

Les travaux portent sur une surface de 180 m² couvrant les places actuelles en dur le long de l'avenue du Temple ainsi que celles aménagées provisoirement en tout-venant à côté de la déchetterie. Un arbre sera replanté entre les 2 groupes de places de parcs avec une plantation basse empêchant le parcage sauvage.

Les places seront marquées par des pavés de rive en granit entourant le revêtement intérieur en gras d'Enney.

L'implantation du bassin de rétention-infiltration en partie au droit des places de parc devra garantir l'implantation d'un arbre et de la banquette en plantation basse. Sa réalisation bénéficiera de la creuse sur environ 45 cm d'épaisseur. Il restera donc 110 cm de profondeur à terrasser pour implanter cet ouvrage.

Suite à la visite sur place du 12 septembre, l'entreprise Beutler SA a établi un devis complet pour ces travaux de réfection. Les travaux de génie civil font l'objet de 2 offres séparées du 30 et du 31 août de l'entreprise Gallandat SA.

Le devis de Beutler SA prévoit :

- Coupure d'eau sur l'Avenue du Temple pour la suppression de la prise d'eau existante.
- Nouvelles prises d'eau sur la conduite d'alimentation de l'hydrante au carrefour Avenue du Temple/Grand'Rue.
- Matériel pour le branchement extérieur des 2 bâtiments.
- Matériel pour le branchement intérieur du bâtiment N° 51 :
 - Suppression des robinets d'arrêt principal existant avec compteur,
 - Clapet de retenue et réducteur de pression,
 - Liaison des conduites,
 - Modification dans le carnotzet pour la suppression du départ d'eau sur le bâtiment N°52,
 - Pose d'un bouchon sur la tuyauterie de branchement intérieure existante,
 - Installation d'une nouvelle nourrice de distribution dans le local de chauffage avec robinet d'arrêt principal,
 - Compteur, clapet antiretour et réducteur de pression,
 - Liaison avec tuyauterie inox sur la distribution existante du bâtiment.
- Matériel pour le branchement intérieur du bâtiment N° 52 :
 - Suppression de la distribution existante dans le regard intérieur,
 - Installation d'une nouvelle nourrice de distribution dans l'armoire avec robinet d'arrêt principal,
 - Compteur, clapet antiretour, et réducteur de pression,
 - Liaison avec tuyauterie inox sur la distribution existante du bâtiment et raccordement pour le robinet extérieur.

4.5 Electricité, câblage informatique et chauffage

Il est prévu de refaire les connexions de l'annexe au bâtiment principal. Cela comprend notamment la distribution électrique de l'annexe en y posant un nouveau tableau électrique et ceci de manière à disposer de suffisamment de puissance pour alimenter la benne avec compacteur.

5. Planning et durée des travaux

Les travaux sont prévus pour la période de mai-juin 2018 de manière à disposer de conditions météorologiques favorables après l'obtention des autorisations de construire.

La municipalité a obtenu d'autre part l'autorisation des CFF pour déplacer provisoirement la déchetterie sur la place de la gare durant cette période, avec la possibilité si nécessaire de déborder sur le mois de juillet.

Les travaux devraient durer au maximum 2 mois. Il est donc indispensable de garantir un service minimum à la population au niveau de la déchetterie au centre du village.

Le suivi de l'ensemble des travaux sera confié à l'entreprise Gallandat, sous la responsabilité du bureau technique d'Yvonand (surveillance du chantier).

6. Aspects financiers

L'aménagement des places de parc (1) et les travaux pour la place béton de la déchetterie (2) avaient fait l'objet d'appels d'offre séparés. En définitive, c'est l'entreprise Gallandat qui avait été retenue pour la réalisation des travaux de génie civil. Pour les offres (1) et (2), l'entreprise Gallandat avait fourni des prix à moins d'un pour-cent en-dessous de ceux livrés par une entreprise régionale et à moins quatre pour-cent inférieurs à ceux d'une entreprise de construction d'Yvonand. Les devis (3), (4) et (5) ont donc été demandés directement à cette

entreprise sans offres comparatives. L'offre (1) a été remplacée par la proposition de Regard sur l'Extérieur qui comprend les places de parc et les aménagements paysagers (offre N°6).

En conclusion, la municipalité dispose des offres suivantes :

- 1) Aménagement de la place, offre du 27 novembre 2015 (remplacée par une partie de l'offre N° 7),
- 2) Place béton pour la déchetterie, offre du 16 août 2016,
- 3) Réfection EU et EC – infiltration EC – réfection de la place et des accès, offre du 16 février 2017,
- 4) Connection de la prise d'eau sur la BH, offre du 30 août 2017,
- 5) Introduction d'eau potable depuis la BH, offre du 31 août 2017,
- 6) Adduction d'eau potable des bâtiments N°51 et 52, devis Beutler SA du 15 septembre 2017,
- 7) Offre du 12 février 2017 de Regard sur l'Extérieur pour les places de parc et aménagements paysagers.

Les coûts nets sont reportés ci-après :

1) Places de parc (offre N°7)	25'000.00
2) Aménagements paysagers (offre N°7)	16'000.00
3) Place béton (offre N°2, comprenant 5'805.- HT pour la dalle béton avec armature)	10'800.00
4) Réfection de la place (offre N°3) comprenant entre autre :	78'900.00
a. Collecteurs Eaux usées (13'948.- HT après escompte 3%)	
b. Collecteur Eaux claires (12'488.- HT après escompte 3%)	
c. Rétention partielle et infiltration des EC (8'463.- HT après escompte 3%)	
d. Réfection place et accès (35'288.- HT après escompte 3%)	
5) Connection prise d'eau (offre N°4)	2'300.00
6) Introduction d'eau potable (offre N°5)	7'500.00
7) Conduite EP par concessionnaire (offre N°6)	10'000.00
8) Raccordement électrique (montant estimé)	2'000.00
9) Divers et imprévus (~5%)	7'500.00
Total TTC	160'000.00

Après avoir passé en revue l'ensemble des offres de génie civil avec l'entreprise Gallandat, il a été décidé de maintenir les montants de chacune d'entre elle. En effet, les économies d'échelle ne sont pas substantielles, notamment parce que l'entreprise a déjà tenu compte de synergies (par exemple pour la creuse du bassin de rétention et infiltration). Ceci est la raison pour laquelle le montant des divers et imprévu a été limité à environ 5%.

Le conseil communal d'Yvonand

En conclusion de ce qui précède, la municipalité prie le conseil communal, après avoir entendu le rapport de la commission ad'hoc et de la commission des finances de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Décide :

1. D'autoriser la municipalité à procéder aux travaux d'aménagement extérieur du bureau communal pour un montant de Fr. 160'000.00.

2. De financer ces travaux par les liquidités courantes.

3. D'amortir les montants de :

Fr. 147'227.00 sur 30 ans, compte 9143.11 (bâtiment administratif à amortir).

Fr. 12'773.00 sur 10 ans, compte 9143.17 (déchetterie à amortir)

4. D'imputer les comptes d'exploitation :

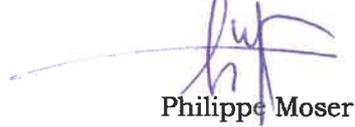
3540.3312 (amortissement obligatoire) de Fr. 4'907.60 (montant arrondi) par année sur 30 ans.

450.3314 (amortissement obligatoire) de Fr. 1'277.30 par année pendant 10 ans.

Nous vous présentons, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les conseillers, nos salutations distinguées

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :


Philippe Moser



La Secrétaire :


Viviane Poterat

Municipal-délégué : M. Romano Dalla Piazza